

ARRETE
portant RECLASSEMENT
de Monsieur COSTES Clément
Adjoint technique territorial

Le Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,
Vu les décrets relatifs à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique,

ARRETE

Article 1 :

La situation de Monsieur COSTES Clément est modifiée comme suit à compter du 01/01/2020

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/12/2018 Adjoint technique territorial 3ème échelon Indice Brut : 349 Indice Majoré : 327 Sans ancienneté	A compter du 01/01/2020 Adjoint technique territorial 3ème échelon Indice Brut : 353 Indice Majoré : 329 Ancienneté de 1 an 1 mois

Article 2 :

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- Notifié à l'intéressé,

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à Causse et Diège le 14 janvier 2020
Serge MASBOU, Maire



MR LE MAIRE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Notifié le

Signature de l'agent :

18/01/20